

Sentence taken by consent or in pœnam.

	£	s.	d.
To the successful party to whom the fees of interlocutory are charged by registrar.....	4	15	6
Where counsel is heard, cause not determined, each party	2	2	0
Motion by counsel, gaining party	1	1	0
Hearing an admission of allegations, or act on petition, gaining party	2	2	0
If part admitted and part rejected, each party.....	1	1	0

XVI. La section seizième pourvoit à l'enregistrement des jugements dans un registre séparé. Autrefois il n'y avait qu'un registre où étaient entrées toutes les affaires du conseil privé : politiques, judiciaires, commerciales, nominations, etc. Ce livre était tenu privément et le public n'y pouvait avoir aucun accès. Cette section organise l'enregistrement des jugements comme cela se fait dans toute cour de justice.

Les sections XVII, XVIII, XIX, n'ont aucune importance.

J. J. BEAUCHAMP,

Avocat.

(*A continuer.*)